

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Impliquer les propriétaires forestiers privés concernés par le Parc national

N° action : 33

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.1. Cohérence et complétude du territoire
- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.3. Enjeux économiques et sociaux
- 2.4. Enjeux éducation et sensibilisation
- 3.4. Accompagnement de l'évolution du projet et participation citoyenne
- 3.6. Partenariat scientifique

Description de l'action :

Cette fiche est à mettre en lien avec la FA 2.

- Contexte :

Si le territoire du Parc national de la Vallée de la Semois concerne principalement de la forêt publique (80%), des propriétaires de parcelles forestières privées sont également de près ou de loin concernés par le projet, principalement dans la zone de développement (un peu plus de 3.000 ha). Cette forêt privée est, comme partout en Wallonie, fortement morcelée. Une recherche menée par l'Office Economique Wallon du Bois sur le territoire du Parc Naturel de l'Ardenne méridionale montre que, dans la région, la superficie moyenne des propriétés forestières privées est d'1 ha. Ce morcellement n'est pas toujours propice à une gestion optimale, que ce soit en termes de sylviculture et de production de bois, mais aussi pour la prise en compte d'autres fonctions comme la biodiversité ou le paysage, qui s'abordent plutôt à l'échelle du massif forestier que de la parcelle. Il apparaît primordial de mieux connaître cette forêt privée pour ensuite proposer aux propriétaires qui le souhaitent de s'inscrire dans les objectifs du Parc national, via des objectifs de gestion et des opérations sylvicoles adaptés à leur réalité et à la faisabilité sur le terrain. Par ailleurs, afin de maintenir la petite forêt privée attractive pour le marché du bois et de pérenniser sa gestion, il importe également de sensibiliser les propriétaires à la certification pour la gestion durable des forêts, telle que PEFC ou FSC Belgium.

- Objectifs :

Caractériser la forêt privée sur le territoire du Parc national de la Vallée de la Semois et apporter aux propriétaires concernés l'information et les services nécessaires, notamment par la mise en œuvre d'une association des propriétaires forestiers du Parc.

- Méthodologie :

- 1. Caractériser la forêt privée sur les zones nodales et de développement (Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée) ;
- 2. Analyser les zones prioritaires (forêts anciennes, SGIB, milieux prioritaires, ensembles paysagers exceptionnels...)

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

3. Contacter les propriétaires forestiers de ces zones prioritaires pour les informer des objectifs du Parc national ;

4. Analyser les besoins d'accompagnement spécifiques en matière de gestion et mettre en place les actions nécessaires (dont des actions de gestion forestière groupées menées par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, mais aussi des actions d'information et de formation dispensées par des organismes régionaux, notamment concernant la certification PEFC ou FSC) ;

5. Mettre en place une association des propriétaires forestiers concernés, sur base du modèle mis au point par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (cfr. association forestière des Tiges et Chavées dans le Condroz namurois et l'association forestière des Sources sur le Parc naturel des Sources), avec un focus sur la proposition d'un plan de gestion concerté pour les propriétaires volontaires.

- Localisation :

Ensemble des parcelles privées situées dans les zones nodales et de développement

- Public(s) ciblé(s) :

Prioritairement les propriétaires de parcelles forestières privées concernés, secondairement les gestionnaires forestiers privés actifs sur cette zone et, de façon complémentaire, les autres acteurs agissant sur ces terrains privés (chasseurs, entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants forestiers, ...).